Ville de Rimouski

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

(RÈGLEMENT DE ZONAGE)

Aux personnes intéressées

Premier projet du Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier certaines normes applicables dans la zone P-4012

1. Objet du projet de règlement

Lors de la séance ordinaire du 16 novembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Rimouski a adopté un premier projet du *Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier certaines normes applicables dans la zone P-4012.*

À cet effet, ce règlement a pour objet prévoit cinq modifications à la grille des usages et normes de la zone P-4012, dans la district Sainte-Blandine/Mont-Lebel. Celles-ci concernent plus précisément la structure que doit respecter un bâtiment principal, les marges de recul, les dimensions et les superficies des bâtiments, les rapports d'implantation ainsi que les normes de lotissement. Le règlement vient également corriger une incohérence réglementaire en tenant compte du paysage bâti et de la typologie urbaine du secteur.

2. Assemblée publique de consultation et consultation écrite

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi 30 novembre 2026,** à compter de **19 h 30**, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, au 205, avenue de la Cathédrale, Rimouski. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement, d'en expliquer les impacts et de permettre au conseil municipal d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Une consultation écrite se tiendra également du **mercredi 18 novembre 2026 au mardi 1er décembre 2026, à 12 h**. Tout intéressé peut participer à cette consultation en cliquant sur le lien suivant.

3. Description du territoire visée

Le territoire visé par le règlement est situé dans le district Sainte-Blandine/Mont-Lebel, entre le chemin de Val-Neigette, le chemin Saint-Joseph, la rue des Semences, et la rue Saint-Alphonse.

Un croquis indiquant l'emplacement de la zone concernée et des zones contiguës est joint à la fin du présent avis.

4. Approbation référendaire

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5. Documentation

Il est possible de consulter la présentation du projet en cliquant sur le lien suivant.

Le projet de règlement et le croquis peuvent également être consultés de la façon suivante :

a) en se présentant en personne, au bureau du greffier, à l'hôtel de ville, au 205 avenue de la Cathédrale, Rimouski, durant les heures habituelles de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 15 à 11 h 45 et de 13 h à 16 h et le vendredi de 8 h 15 à 11 h 45;

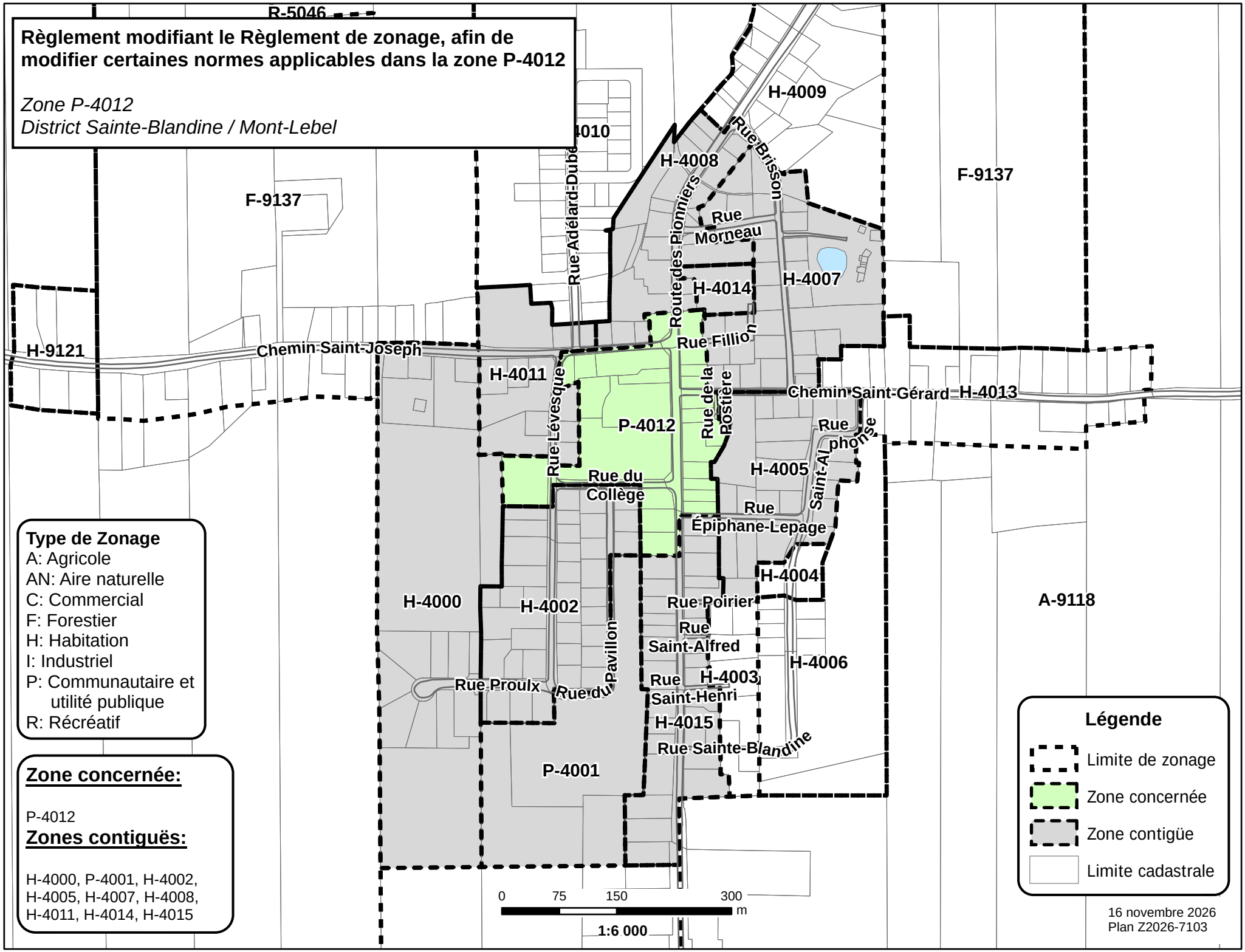
b) en faisant la demande :

- par téléphone au **418 724-3125**;
- par écrit à l'adresse **greffe@rimouski.ca**.

c) en consultant le procès-verbal de la séance du 16 novembre 2026, sur le site Web de la Ville, à l'adresse : https://rimouski.ca/ville/democratie/proces-verbaux

Rimouski, le 18 novembre 2026

(S) Julien Rochefort-Girard, avocat
Greffier


Règlement modifiant le Règlement de zonage, afin de modifier certaines normes applicables dans la zone P-4012
Zone P-4012
District Sainte-Blandine / Mont-Lebel
R-5046
F-9137
H-4009
H-4008
H-4010
Rue Adélard-Dubé
Rue Brissson
Route des Pionniers
Rue Morneau
H-4007
H-4014
F-9137
H-9121
Chemin Saint-Joseph
Rue Fillion
H-4011
Rue Lévesque
Rue de la Rostière
Chemin Saint-Gérard
H-4013
P-4012
Rue Saint-Alphonse
H-4005
Rue du Collège
Rue Épiphane-Lepage
H-4004
H-4000
H-4002
Rue Poirier
A-9118
Rue Saint-Alfred
H-4006
Rue Proulx
Rue du Pavillon
Rue Saint-Henri
H-4003
H-4015
Rue Sainte-Blandine
P-4001
Type de Zonage
A: Agricole
AN: Aire naturelle
C: Commercial
F: Forestier
H: Habitation
I: Industriel
P: Communautaire et utilité publique
R: Récréatif
Zone concernée:
P-4012
Zones contiguës:
H-4000, P-4001, H-4002, H-4005, H-4007, H-4008, H-4011, H-4014, H-4015
Légende
Limite de zonage
Zone concernée
Zone contigüe
Limite cadastrale
0 75 150 300 m
1:6 000
16 novembre 2026
Plan Z2026-7103